

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**  
-----  
**SMICA**  
-----  
Immeuble Le Sérial  
10 rue du Faubourg Lo Barri  
12000 RODEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION  
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

**Séance** : 8 décembre 2023  
**Numéro** : 5  
**Objet** : Décision modificative

L'an deux mille vingt-trois,  
Le huit décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 23 novembre 2023, se sont réunis à la salle de réunion du Centre Culturel – Archives Départementales, 25 Avenue Victor Hugo - 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 5 membres représentés, 12 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALÉNOU, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Colette FEYBESSE, Jacques GARDE, Thierry SERIN.

**Membres absents** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.  
Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu les articles R314-227 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président indique au Comité syndical qu'une décision modificative doit être adoptée afin de tenir compte d'éléments nouveaux qui n'étaient pas connus au moment du vote du BP.  
Ces mouvements sont retracés dans le tableau ci-dessous.

12202 Code INSEE	<b>SYNDICAT MIXTE (SMICA)</b> Budget SMICA	DM n°3 2023
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**  
**DECISION MODIFICATIVE**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

L'explication de cette décision modificative résulte de la volonté d'augmenter les crédits du chapitre 65 afin de pouvoir terminer de payer les licences auprès de l'UGAP et de respecter les principes de sincérité et d'annualité budgétaires.  
Madame la Payeuse Départementale ayant été consultée, elle a indiqué que cela n'appelait pas d'observations de sa part.

Par ailleurs, le Président souhaite porter à la connaissance du Comité Syndical l'information selon laquelle un virement de crédits a été opéré depuis la dernière réunion du Comité Syndical. Celle-ci lui était autorisée du fait de la fongibilité des crédits. Il s'agit des sommes issues du filet de sécurité inflation qui auraient été perçues à tort par le SMICA. Aussi, un virement de 9 112 euros du chapitre 011 vers le chapitre 014 (Reversement sur dotations et participations) a été réalisé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la décision modificative du BP 2023 du SMICA

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

***Acte dématérialisé***

**Jean-Louis GRIMAL**